

sud de la Saskatchewan, que l'on est à établir de nouveau, sont dépourvus de vêtements convenables. Un séjour d'une semaine ou d'un mois dans le nord de la Saskatchewan étonnerait fort les honorables membres. De Hudson Bay Junction j'ai envoyé à mes amis dans l'Est du Canada les photographies que j'avais en Chambre l'autre jour et ils s'empressèrent d'envoyer en toute hâte une abondante quantité de vêtements et d'articles de toute sorte. Cela me fait croire que l'on agirait si l'on était au courant de la réalité. Je m'inquiète fort de savoir si le ministre verra à ne pas laisser la crise mondiale actuelle servir de prétexte à une réduction des allocations de secours dans le nord de la Saskatchewan, car ces allocations sont déjà bien insuffisantes. J'espère que le ministre verra à ce que les personnes chargées d'administrer l'assistance en Saskatchewan recevront instructions de s'assurer que personne n'y manque de nourriture et de vêtements à une époque comme celle-ci.

M. GRAHAM: Les cas auxquels l'honorable député a fait allusion ont-ils été portés à l'attention des autorités provinciales de la Saskatchewan?

M. NICHOLSON: Je répondrai volontiers à cette question. Un de ces cas a été signalé au département en charge, de Regina. Je regrette de ne pas avoir la réponse actuellement, mais j'ai appris qu'à partir du 1er juin cette allocation particulière fut réduite à \$14 par mois, par suite de la production des jardins.

M. GRAHAM: L'honorable député me dirait-il le nom de la municipalité?

M. NICHOLSON: Il s'agit d'un district non organisé.

M. GRAHAM: L'honorable député m'indiquera-t-il le district qu'habite cette personne?

M. NICHOLSON: Le lot septentrional de colonisation, dans le district d'Erwood. Je remettrai volontiers à l'honorable député le nom de la personne en cause et la correspondance échangée avec le département de Regina. Le ministère fait enquêter. J'ai porté l'affaire à l'attention de Regina et j'ai appris qu'au commencement de juin l'allocation a été réduite à \$14 par mois, par suite de la production des jardins. Cette femme a répondu que les jardins ne produiront rien avant juillet et elle dit que son allocation n'est que de \$12. Je suis certain que le ministre voudra savoir si l'allocation a été réduite à \$12, ou à \$14 comme le dit le département de Regina.

L'hon. M. GARDINER: La discussion s'est éloignée passablement de l'article présente-

ment à l'étude. Une bonne partie de la discussion aujourd'hui, et depuis quelque temps, a porté sur une question qui sera soulevée plus tard. L'expression "projet de colonisation du Nord" y est revenue à plusieurs reprises. On trouvera dans mon budget un crédit ayant trait à cette entreprise. Tout le travail accompli par le gouvernement provincial, sous le régime s'effectue à la suite d'accords conclus en vertu de ce crédit et n'a aucun rapport avec la présente mesure. Toutes les discussions à ce sujet recommenceront, je suppose, lorsque nous aborderons l'étude du crédit de \$250,000 affecté à ce genre de travail dans les différentes provinces et dont la plus grande partie ira à la Saskatchewan. Les colons dont il est question sont ceux qui, comme s'en souvient le chef de l'opposition, furent établis dans cette région sous le régime d'un projet lancé par M. Bennett en 1932, en vertu duquel la municipalité intéressée, la province et le gouvernement fédéral devaient verser chacun \$200 pour défrayer le coût d'établissement d'un de ces colons, dont plusieurs venaient de Saskatoon, de Moose-Jaw et de quelques autres districts, dans les régions septentrionales de la Saskatchewan. On leur versa \$600 pour leur permettre d'acheter l'outillage et les matériaux de construction indispensables à leur nouveau mode de vie. Plusieurs d'entre eux n'avaient aucune expérience en agriculture ou presque aucune connaissance de la culture dans les régions boisées. Quelques-uns avaient passé la plus grande partie de leur vie à l'emploi du chemin de fer. A la longue, le projet fut abandonné. Quelques-unes de ces familles perdirent leurs animaux, d'autres les provisions qu'elles s'étaient procurées à l'aide des \$600. La plupart durent émarger à l'assistance publique, ce qui coûtait à la province, au gouvernement fédéral et à d'autres autant sinon plus qu'aux municipalités d'où ils étaient venus.

L'hon. M. HANSON: Ce qui revient à dire qu'ils n'étaient pas en mesure de cultiver la terre.

L'hon. M. GARDINER: Certains ne possédaient pas les machines agricoles requises et d'autres furent établis sur des terres boisées alors qu'ils n'étaient au courant que des méthodes en usage dans les Prairies. De plus, le coût du défrichage de la terre dans cette région s'élève quelquefois à \$40 l'acre et le cultivateur qui s'y établit doit y travailler longtemps avant de pouvoir récupérer ses frais d'établissement. Au cours des quatre ou cinq dernières années, le gouvernement, de concert avec les autorités fédérales, a aidé ces gens à défricher leurs terres, allant